

Association « ELLAY » de Tombouctou



14^e Session de l'Instance Permanente de Nations Unies sur les
Questions Autochtones

Déclaration

Auteur : Attaye Ag Mohamed

Date : Le 30 Avril 2015

Ordre du jour : Droits de l'Homme

Mes salutations à l'ensemble des membres de l'IP, mais aussi aux représentants des Etats et organismes de l'ONU.

J'adresse mes fraternelles salutations aux sœurs et frères des nations et peuples autochtones.

Mon intervention porte sur **la mise en œuvre de la déclaration mondiale sur les peuples autochtones.**

Mesdames, Messieurs,

D'abord, je suis profondément au regret de constater avec vous que le représentant du gouvernement malien à l'ONU soit sorti de la salle juste après sa déclaration malheureusement très peu rassurante sur la question.

C'est visiblement cela la conception du dialogue pour mon Etat qui ne cesse depuis des années de se flatter d'être démocratique, égalitaire et protecteurs des droits et libertés d'expression de toutes ses composantes.

Madame la présidente

Le peuple autochtone touareg dans l'Azawad (Nord-Mali) en plus de l'hostilité de la nature (Le désert, la sécheresse, l'enclavement, le réchauffement climatique...), continue de subir de multiples injustices contre son identité culturelle, politique et linguistique en violation de plusieurs dispositions fondamentales de la Déclaration des UN sur les PA.

Après plus d'un demi-siècle de massacres, de spoliations, de contraintes à l'exil, de déni de droits par les pouvoirs centraux successifs à Bamako, aujourd'hui encore mon peuple est pris dans un étau étouffant entre l'absence de justice, la pauvreté,

l'inadaptation d'un système de gouvernance centralisé, ne prenant pas en compte nos réalités locales.

Madame la présidente,

Aujourd'hui encore, en flagrante violation du **Point e, Alinéa 2 de l'Art8 de la déclaration des UN sur les PA** relatif à l'engagement des États à mettre en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant :« **Toute forme de propagande dirigée contre les PA dans le but d'encourager la discrimination raciale ou ethnique ou d'y inciter** », nous alertons cette chère audience réunie dans les locaux de la plus haute institution du monde, qu'une campagne médiatique de désinformation orchestrée à des fins d'amalgame terroristes est engagée contre le peuple touareg dans le seul but de dénaturer et d'étouffer sa lutte d'autogestion conformément à ses droits prédéfinis dans la Déclaration .

Cette désinformation savamment murut et transmit par certains medias officiels de l'Etat malien, éloignés de la réalité, puis rapportée par certaines agences de presses occidentales, est un phénomène inquiétants qui ne sera qu'au profit de la discrimination, de l'amalgame, de la ségrégation et de la méfiance vis-à-vis d'un peuple longuement piétiné dans sa dignité et ses valeurs d'hospitalité légendaire.

Au moment ou nous poursuivons cette session, des négociations politiques peines à produire un accord consensuel entre des mouvements de l'Azawad (Nord-Mali), et le gouvernement central de Bamako.

Madame la présidente,

Notre autre grande inquiétude que nous vous soumettons ici au sujet de ces importantes négociations impliquant pour une première fois les Nations Unies, c'est de voir un accord ne comportant pas un minimum de droits fondamentaux d'autogestion, être imposé à notre peuple. Une situation qui risque de prolonger la souffrance des autochtones sur leur territoire à ce jour déjà miné de divers acteurs géopolitiques et économiques en course annoncée vers nos richesses minières mais aussi de groupes narcoterroristes étrangers menaçant les libertés de cultes et de croyance.

Madame la présidente,

Le peuple touareg, autochtone sur des parties et des frontières connectées de cinq (5) pays du Sahel (Le Mali, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso et la Libye), partage des valeurs identitaires, linguistiques, culturelles, historiques, patrimoniales et sociopolitiques qui nécessitent des droits d'échanges et de contacts conformément à l'**Article 36 AI 1** de la déclaration de l'UN qui indique clairement que : « **Les peuples autochtones, en particulier ceux qui vivent de part et d'autre de frontières internationales, ont le droit d'entretenir et de développer, à travers ces frontières, des contacts, des relations et des liens de coopération avec leurs propres membres ainsi qu'avec les autres peuples, notamment des activités**

ayant des buts spirituels, culturels, politiques, économiques et sociaux ». Mais à cause des politiques répressives et les volontés de ralentir les luttes d'autogestion de mon peuple, des barrages de plus en plus violant sont installés par certains Etats.

Madame la présidente,

Première victime humaine, identitaire et économique du fléau terroriste introduit sur son territoire, mon touareg subit de plus en plus de politiques d'occupations de ses terres par des multinationales à la course des richesses de sous-sol. Cette occupation se passe à travers des accords avec l'Etat central de Bamako sans un préalable minimal respectant les dispositions fondamentales de la déclaration des Nations Unie sur les PA sur le Consentement libre et Préalable en connaissance de cause, encore moins des mesures de protection sanitaires cité dans l' **Article 29, Al 2** qui engage:« **Les États à prendre des mesures efficaces pour veiller à ce qu'aucune matière dangereuse ne soit stockée ou déchargée sur les terres ou territoires des peuples autochtones sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause** ».

Toujours dans l'attente d'une justice réparatrice et d'un système politique d'autogestion sur son territoire conformément aux dispositions de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le peuple touareg de ma région appelle à la solidarité de ses autres frères autochtones du monde. Donc d'une prise en compte de sa situation dans la déclaration de cette 14^e Session.

Madame la présidente,

- Considérant l'internationalisation de la gestion du conflit nous opposant au gouvernement central de Bamako depuis l'indépendance africaine ;
- Considérant l'infiltration de divers acteurs malintentionnés ayant pour mission de dénaturer les causes profondément politiques et identitaires du différend ;
- Considérant la dégradation continue et sous silence de la situation humanitaire ;

Tout en restant debout, convaincus de la légitimité de notre cause, nous comptons sur le droit, les instruments juridiques internationaux dont les plus spécifiques aux peuples autochtones et aux minorités et le respect des engagements politiques pris par les Etats et institutions internationales pour veiller sur la survie de notre peuple, son identité culturelle socio-économique et linguistique mais aussi sur son avenir politico-institutionnel.

Par rapport à la mise en œuvre de la déclaration mondiale sur les peuples autochtones, nous proposons :

1. Etablissement de stratégies de contrôle indépendant qui permettront de prévenir contre les conséquences sanitaires des installations industrielles dans les territoires autochtones ;

2. Elaboration d'un cadre spécial de suivi de la situation des peuples autochtones vivant en zone de conflit ;
3. Vu l'importance des acquis de la déclaration et la taille des défis liés aux recommandations de la conférence mondiale, il y'a une nécessité d'adapter les structures autochtones à l'Onu en terme de mandat et de fonctionnement ;
4. Eviter une bureaucratisation non maîtrisée de la cause autochtone au sein système des N.U, une chose qui risquerait de placer les autochtones en position de spectateurs des chantiers et non des parties de la mise en œuvre ;

Pour terminer, nous appelons le gouvernement Suisse à travers son coopération de maintenir son soutien au DOCIP, chose qui est d'une importance capitale pour nous les peuples autochtones. Car c'est en partie grâce au DOCIP que nous suivons énormément de documentations et d'informations sur les rencontres mais aussi que nous avons des interprètes disponibles. Cet appelé est aussi adressé aux différents potentiels partenaires pouvant apporter leur soutien.